



Mairie de Barberaz
Savoie

ARRETE MUNICIPAL
PM 20100702

**Règlementant la circulation et le
stationnement sur les espaces verts
De la Commune de Barberaz**

Le Maire de BARBERAZ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,2°
VU le Code Pénal, et notamment l'article R610.5,
VU le Code de la Route, et notamment les articles R130-2 et L130-5, ainsi que le R417-6 R411-25 al 3

CONSIDERANT que la circulation et le stationnement des véhicules sur les espaces verts altères et saccage ces zones,

CONSIDERANT le coût considérable de cet entretien et des remises en état,

CONSIDERANT que le stationnement des véhicules sur ces lieux gênent l'accès des services techniques pour l'entretien,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules à moteurs sur l'ensemble des espaces verts de la commune de Barberaz sont formellement interdits.

Article 2 : Est entendu par « ensemble des espaces verts » : les aires de jeux, places et autres allées engazonnées.

Article 3 : Le fait de poser sur les espaces verts, tout objets ou engins de nature à endommager le gazon et autres plantations est interdit, sauf dérogation délivrée par la Mairie.

Article 3 : Des dérogations aux interdictions stipulées aux précédents articles sont accordées aux agents techniques de la commune, ainsi qu'à tous les services de secours.

Article 7 : La date de prise d'effet du présent Arrêté est fixée à : ce jour, soit le 02 juillet 2010

Article 8 : Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Article 9 :

Monsieur le Directeur Général des Services de Barberaz,
Madame la Directrice des Services Techniques de Barberaz,
La Police Municipale de Barberaz,

Monsieur Le Commissaire de Police de Chambéry,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur Le Préfet de la Savoie,

Secrétariat DDSP : ddsp.73@interieur.gouv.fr

Salle d'information et de commandement : bruno.lemaux73@interieur.gouv.fr



Le Maire,

David DUBONNET